L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 MARS 1887. 60me Année

Defour & Dennet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI 10 MARS 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes-Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par E. Curtis—Vente de livres, objets de fantaisie, coin Chartres et Bienville, maison Billard.

L'imbroglio austro-russe.

Si l'on jette les yeux sur la carte de l'Europe, on la voit, du nord-ouest au sud-est, de la Baltique à l'Archipel, divisée en deux parties—d'un côté, la Russie; de l'autre, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Cette dernière puissance a une longue ligne de frontières communes avec l'empire des czars.

On sait que la politique traditionnelle des czars est de s'emparer de Constantinople. Il ont été, plusieurs fois, sur le point de s'y introduire en conquérants; sans l'opposition de l'Europe, ils y seraient déjà, depuis longtemps. Quant à l'Autriche, dépouillée, en 1866, d'une partie de ses possessions allemandes, elle a été rejetée vers le sud-est et elle ne peut réparer ses pertes qu'en gagnant du terrain de ce côté, en s'avançant vers Salonique, située au fond du golfe de ce nom, au nord de l'Archipel, à une faible distance, à l'ouest, de la capitale des Osmanlis. On lui a, lors du traité de Berlin, permis de s'établir dans la Bosnie, dans l'Herzégovine, non seulement pour lui donner une compensation aux spoliations bismarckiennes dont elle a été victime, mais encore pour la pousser, de plus en plus, vers l'Orient et laisser aux Allemands les moyens de réaliser leur rêve le plus cher—la possession de Trieste, la domination sur l'Adriatique.

Les empires des Romanoff et des Hapsbourg se font ainsi face sur la longue étendue de frontières où ils se coudoient sans cesse, et dans leur marche parallèle vers le Midi, vers la Méditerranée.

Chacun d'eux a un obstacle à vaincre, une barrière à franchir pour arriver au but de ses ambitions. L'Autriche a la Serbie; la Russie, la Bulgarie. La première semble plus favorisée que la seconde, car, maîtresse, comme elle l'est de la Bosnie et de l'Herzégovine, elle pourrait attendre, des deux côtés à la fois, l'objet de ses ambitions. Si elle tient à mettre la main sur la Serbie, c'est qu'elle y fait échec à la Russie, qui ne peut aller à Constantinople que par la Roumanie et la Bulgarie, qui s'opposent directement à sa marche—à moins, toutefois, qu'elle prétende pénétrer par eux, auquel cas elle rencontrerait la flotte anglaise, qui, après avoir traversé le Bosphore, occuperait la Mer Noire—si elle le peut ou l'ose.

Ajoutons que l'Autriche est soutenue, secrètement, dans ses desseins, par les Allemands, qui ont tout intérêt à la voir s'éloigner vers le Sud et l'Est. C'est une chance de plus pour eux de pouvoir s'avancer vers Trieste, qu'ils ne perdent jamais de vue, qu'ils espèrent bien, un jour, détacher de la maison de Hapsbourg ou de Lorraine. Qui sait s'ils ne désirent pas, sourdement, entre cette maison et celle des Romanoff une lutte où la première serait probablement vaincue—afin de profiter de cette défaite pour marcher droit sur le golfe qui port, qui, *pour eux*, la clé de l'Adriatique.

Ajoutons encore que l'Angleterre favorise, ouvertement, comme toujours, tous ce se tenant prudemment à l'écart, les desseins de l'Autriche, parce qu'à Salonique, elle n'a lui donne aucun ombrage, tandis que la Russie à Constantinople, c'est pour elle la ruine dans la Méditerranée et dans l'extrême Orient.

Malgré sa colossale, sa presque irrésistible puissance, malgré ses armées presqu'aussi nombreuse que celles de la moitié de l'Europe, la Russie est donc réellement distancée par l'Autriche; elle le sait, elle le voit et elle travaille à regagner le terrain fustré par le traité de Berlin, suggéré, instigué, par l'Angleterre, qui n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était alors.

Voilà ce qui explique pourquoi elle tient tant à s'implanter en Bulgarie, comme sa rivale en Servie. On se demande de quel droit l'une et l'autre veulent se constituer les protectrices de ces deux principautés. Le Czar a rendu de grands services aux Bulgares, elle les a arrachés au joug ottoman; elle les a créés ce qu'ils sont. Reste à savoir s'ils entendent n'avoir échappé à une domination que pour retomber sous une autre, n'avoir cessé d'être Turcs que pour devenir Russes. A force de parler aux peuples—même les plus arriérés—de leurs droits, de leur indépendance—choses dont ils n'avaient qu'une idée vague—les peuples finissent par y croire et par demander qu'on les laisse maîtres chez eux, libres de se gouverner comme ils l'entendent. De là, les résistances de la Bulgarie aux prétentions du Czar—résistances inattendues, qui ont surpris bien des politiques habiles—Alexandre III, peut-être, plus que les autres.

La Serbie ne tient, nullement, au protectorat de l'Autriche, et les manifestations trop peu sympathiques qui y ont eu lieu dernièrement, ne laissent aucun doute à cet égard. Elle ne lui est redevable d'aucun service; elle ne lui sert que d'instrument pour aider à la réalisation de ses desseins, que de lieu de passage, pour marcher droit vers l'Adriatique, et l'on ne voit pas clairement les raisons qui l'engageraient à céder aux sollicitations insistantes de sa grosse voisine. Elle, non plus, ne comprend pas pourquoi elle aurait secoué le joug ottoman, pour retomber sous celui de l'empire hybride Austro-Hongrois.

Telle est la situation—très tendue, pleine de dangers. Il peut en surgir, à tout instant, un orage; mais voilà plus de dix ans qu'elle dure, avec des alternatives de succès et d'insuccès, pour les deux puissances rivales. Elle pourra se maintenir longtemps, si une imprudence commise par l'une ou l'autre, ou une perfidie partie de quelque nation étrangère—la Grande-Bretagne, par exemple—ne précipitent pas la lutte. La Hongrie a beau avoir des intérêts commerciaux du côté de l'Orient; l'Autriche a beau invoquer l'influence qu'elle doit exercer dans la presqu'île des Balkans—toutes les deux sont pauvres—leur trésor est vide; elles ne peuvent aligner sur les champs de bataille qu'un nombre d'hommes insuffisant. Eussent-elles d'ailleurs, gros bataillons à opposer à leur ennemi, ces bataillons sont mal armés, mal équipés, et, le cas échéant d'une guerre, les fusils et les bouches à feu leur feraient défaut. Dans de pareilles conditions, on y regarde à deux fois avant de se jeter dans le sentier de la guerre—comme on dit en Amérique.

Quant à la Russie, elle est, exactement, au même point que l'Allemagne avant 1870: elle rassemble ses forces, elle forme sa nationalité. On aurait tort, cependant, de croire qu'elle soit de plus à la guerre; elle la désire; elle la demande à grands cris; elle a de vieilles haines à assouvir, il lui faut se débarrasser d'éléments étrangers qui lui pèsent, qui gênent son administration et combattent ses tendances. Au milieu du mouvement qui agite ce grand empire, le czar, loin de pousser à la lutte, joue le rôle de modérateur. Il se croit une mission, presqu'un sacerdoce, à remplir; il lui faut unifier les divers éléments dont se compose la Russie d'Europe, concentrer ses ressources militaires, habituer son corps d'armée à traverser rapidement les vastes espaces qui les séparent. Il a la patience que donnent le sentiment de la force et la confiance absolue dans le succès définitif. Lorsque cette œuvre de nationalisation et de concentration sera achevée, il se passera, probablement des choses terribles. La race latine a moins à redouter de ces éléments que les autres races; elle n'en est plus à sa période d'expansion; son devoir est d'assister, l'arme au bras, aux batailles gigantesques qui se préparent au nord-est, et de former, entre ses différents éléments, une alliance solide, inébranlable; elle ne peut que gagner à l'affaiblissement de ses voisins, à la suite des combats qu'ils se livreront. Malheur à la nation qui trahirait la cause commune; elle serait infailliblement broyée et entraînerait ses sœurs d'origine dans son désastre.

L'intervention du Pape en Allemagne.

Nouvelles religieuses.

Nous lisons, dans la *Liberté*:

On s'est toujours demandé et la lettre du cardinal Jacobini au nonce à Munich ne cachait pas autre chose que le souci d'obtenir l'abrogation des lois de Mai. La persécution religieuse dont les catholiques allemands ont souffert pendant quelques années ne se fait presque plus sentir, et du régime odieux inauguré par le *Kulturkampf* il ne subsiste que d'insignifiants vestiges. M. de Bismarck était allé à Canossa bien avant l'affaire des Carolines. La médiation du Pape, en cette circonstance, avait mis le sceau à une réconciliation désirée en secret par le Vatican, préparée de longue main par le chancelier et négociée avec beaucoup d'habileté par M. de Schloezer. L'intervention de Léon XIII dans le conflit hispano-germanique avait commencé par attirer l'attention de l'Italie. Son ingérence dans les élections allemandes, c'est-à-dire dans un domaine où il semble que le Saint-Siège n'avait pas à s'aventurer, a achevé de donner l'éveil aux susceptibilités ombrageuses de nos voisins de la péninsule. Ils ne conçoivent pas qu'un diplomate aussi fin que le Pape actuel ait risqué d'anéantir le Centre allemand et de briser une arme de guerre qui avait rendu des services signalés au Vatican, à seule fin de mettre un terme à un état de choses qui, par le fait, n'existait presque plus, et qui bientôt aurait cessé de lui exister.

Certain passage de la lettre du cardinal Jacobini et certaine correspondance de Rome adressée au *Monde* tendraient à faire croire que la sagacité proverbiale des Italiens n'est jamais en défaut et qu'ils ont, en effet, quelque raison d'appréhender les dessous de cette affaire. Tirés à part, ils voulu, écrivait le cardinal Jacobini, se procurer une nouvelle occasion d'être agréable à l'empereur d'Allemagne et au prince de Bismarck. D'un autre côté, le Saint-Siège ne pouvait pas laisser échapper l'occasion qui s'offrait à lui d'*améliorer sa situation future en se rendant le puissant empire d'Allemagne favorable*."

On n'avait pas prêté d'abord à ce passage de la lettre cardinalice l'attention qu'il méritait. Les révélations du correspondant romain du *Monde* l'éclairent à présent d'un jour tout particulier. Il s'agirait de l'établissement d'un *modus vivendi* entre le Quirinal et le Vatican, favorisé par la chancellerie de Berlin et conclu sous ses auspices et son patronage. C'est à ce *modus vivendi* que le cardinal Jacobini faisait, paraît-il, allusion quand il parlait de se rendre favorable le puissant empire d'Allemagne en vue *d'améliorer la situation future du Saint-Siège*.

Le correspondant du *Monde* est on ne peut plus précis et catégorique. Il reconnaît que Léon XIII ne pouvait se laisser induire à une intervention de ce genre "sans les plus graves motifs et sans les plus formelles garanties de résultats d'un ordre supérieur." Ces résultats viseraient une intervention diplomatique, facilitée par le prestige même de la Papauté, chaque jour grandissant, dans le but sinon de résoudre la question romaine, au moins de rendre moins insupportable la situation du Pape. La solution, c'est-à-dire la rétrocession de Rome, serait trop radicale. L'Italie ne s'y résoudrait pas, et M. de Bismarck en serait pour sa peine. Mais, en attendant mieux, le Quirinal et le Vatican se mettraient d'accord en consentant à une transaction. "Dans Rome même, le Pape aurait, au dehors du Vatican, la souveraineté de la cité Léonine et d'une bande de territoire allant jusqu'à la mer, soit à Ostie, soit à Civita-Vecchia. Il se pourrait même que le gouvernement italien contribuât à l'achat du domaine pontifical en employant à cet usage les cinquante millions accumulés en vertu de la dotation allouée par la loi des garanties, et que Léon XIII, à l'exemple de son prédécesseur, s'abstînt de toucher jusqu'à ce jour."

Les bons offices de M. de Bismarck dans la question romaine seraient donc le prix de l'appui à lui prêté par le Saint-Siège dans la question du septennat. Reste à savoir comment l'opinion publique dans la péninsule envisagerait un *modus vivendi* qui s'établirait aux dépens de l'unité intégrale de l'Italie, et qui n'aurait même pas l'avantage de résoudre définitivement le procès historique entre le royaume et la Papauté. Cet arrangement ne serait, en effet, que provisoire: il n'obtiendrait pas à Léon XIII et à ses successeurs "le droit absolu de réclamer, selon les circonstances, ce qui reviendrait dû." Le correspondant romain du *Monde* le déclare expressément. Des lors, quel serait l'avantage de l'Italie?

C'est une question à laquelle M. de Bismarck est plus intéressé que tout autre à trouver une réponse satisfaisante, puisque c'est lui qui se chargerait de persuader les Italiens des avantages de cette combinaison. Mais que vont penser, à la Consulta et ailleurs, ceux qui avaient mis toute leur confiance dans l'Allemagne et son puissant chancelier? Les personnes au courant des choses italiennes savent que l'une des principales raisons données en faveur du rapprochement avec Berlin consistait à prétendre qu'il fallait garantir l'unité contre l'éventualité du rétablissement du pouvoir temporel par une grande puissance catholique intéressée à capter l'influence du Saint-Siège. Dans l'esprit de nos voisins, cette grande puissance catholique ne pouvait être que la France.

Il est piquant de voir que, sur ce point qui leur tient si légitimement à cœur, ils n'ont pas vu bien clair. La découverte qu'ils viennent de faire surprendra fort ceux qui ont déterminé chez eux naguère l'adhésion à l'alliance allemande et qui, encore aujourd'hui, malgré tant de mécomptes et de déceptions, travaillent à renouveler les engagements de 1881.

Le *Figaro* a publié l'article suivant:

L'intervention du Pape Léon XIII dans le débat parlementaire qui vient d'agiter l'Europe entière a été, depuis un mois, l'objet des commentaires de la presse, qui a, tour à tour, loué ou blâmé l'initiative pontificale, mais n'en a peut-être pas saisi toute la portée.

Les uns n'ont vu dans l'appel fait par M. de Bismarck au concours du Pape qu'un coup d'Etat diplomatique destiné à briser l'opposition du Centre: d'autres ont pensé que le Pape offrait ses services en échange des bons offices que le chancelier pouvait rendre à la cause de son indépendance.

Aucune de ces hypothèses ne donne à l'acte politique du Saint-Père toute l'importance qu'il y a lui-même attachée; le génie de Léon XIII s'est ici élevé au-dessus des intérêts secondaires de l'heure présente, et n'a pris en considération que l'intérêt supérieur de l'Europe, dont l'équilibre était menacé, et la sécurité de la France, qu'une nouvelle guerre pouvait compromettre.

C'est le jour de Noël que les premières ouvertures furent faites au Saint-Père par la diplomatie allemande. A la réception de cette importante dépêche, Léon XIII se recueillit quelques heures pour peser, dans sa conscience de pèlerin et de pontife, le poids et les conséquences de sa résolution.

D'un côté, la paix religieuse paraissait assurée en France: les dernières négociations qui mettaient fin au Kulturkampf venaient d'aboutir. D'un autre côté, la question romaine qui, dans la pensée de Léon XIII, doit parcourir plusieurs phases avant d'être résolue, ne lui semblait pas mûre pour une discussion diplomatique.

Là ne pouvait donc être le mobile de son intervention.

Mais son cœur de prêtre et de Pontife tressaillait en face des complications qui lui semblaient se dresser à l'horizon de l'Europe en armes. Des dépêches confidentielles, mais autorisées, lui affirmaient que, si le septennat était repoussé, la guerre éclatait. Il savait de source sûre que l'empereur Guillaume, le prince de Bismarck et le maréchal de Moltke auberdonnaient la paix au maintien de la force militaire de l'Allemagne; à tort ou à raison, tous trois estimaient qu'avant de désarmer, l'Empire devait prouver à l'Europe qu'il n'avait rien à redouter d'une attaque étrangère. Les dépêches que le Vatican recevait de tous les points de l'Europe confirmaient d'ailleurs ces appréciations et affirmaient que les cabinets étrangers voyaient, eux aussi, dans le vote du septennat un indice de paix.

C'est là ce qui a déterminé Léon XIII à intervenir; une alternative de paix ou de guerre s'imposait à lui; sa médication morale empêchait une lutte à outrance entre deux peuples qui sont tous deux à la tête de la civilisation moderne. Son devoir était tout tracé: il fit écrire au nonce de Munich.

Aussi bien, pas plus en France qu'en Allemagne, on ne s'est mépris sur le sens de l'acte pontifical. Avant la publication des lettres du cardinal Jacobini, l'ambassade de France près du Vatican connaissait le noble dessein du Pontife: elle savait que si Léon XIII acceptait cet arbitrage insolite, c'était dans l'espoir de rendre un service à la fille aînée de l'Eglise, à l'alliée traditionnelle de la Papauté.

La détente produite à Paris a répondu à ces espérances. M. Lefebvre de Bécourt a porté au Pape, au nom de M. Grévy, les remerciements de la France. Le cadeau offert au Saint-Père, les distinctions conférées aux deux prélats qui assistent Léon XIII, le langage calme et discret de la presse française, le rapprochement intervenu entre Paris et Rome qui le base du respect du Concordat, tout prouve que ni la France ni son gouvernement ne se sont mépris sur les sentiments intimes du Pontife qui a écrit l'Encyclique: *Nobilissima Gallorum gens*.

Et pourquoi cette initiative hardie du Saint-Siège ne serait-elle pas le prologue d'une épopée plus merveilleuse encore? Pourquoi cette médiation indirecte et morale ne serait-elle pas le prélude d'une médiation directe et formelle qui, d'une trêve momentanée, ferait une paix durable? N'est-ce pas le *Standard* qui, récemment, exprimait le désir de voir le Pape se poser en arbitre entre Paris et Berlin? Pourquoi cet espoir ne deviendrait-il pas une réalité? Pourquoi le Vatican ne ferait-il pas étudier les bases d'un désarmement qui assurerait la paix de l'Europe?

Il ne faut pas se le dissimuler, si l'Europe ne trouve pas le moyen de résoudre le problème militaire, si elle continue à s'épuiser en armements et à se couvrir de casernes et de forteresses, elle marche à sa ruine. Tous les hommes d'Etat dignes de ce nom le comprennent en Europe. Mais qui prendra l'initiative du désarmement?

Qui? Celui qui est par essence le souverain pacifique, l'héritier de ces pontifes qui ont donné, au moyen-âge, la trêve de Dieu, et qui peuvent donner au monde moderne un tribunal amphictyonique dont l'impartialité est au-dessus de tout soupçon.

Nous trouvons la dépêche suivante dans le *Journal des Débats* du 24 février:

Rome, le 23 février.

On s'occupe toujours ici du développement que prennent les négociations engagées entre le gouvernement allemand et le Vatican, en vue de la solution de la question religieuse. On dit même que ces pourparlers seraient connexes avec la tentative de rapprochement entre le Quirinal et le Vatican qui est entreprise depuis quelque temps. Je vous ai signalé récemment un fait qui indique clairement les avances faites par le Saint-Siège à la cour de Rome. Aujourd'hui, je puis vous faire connaître un indice du rapprochement qui se manifeste entre le Pape et l'Allemagne et dont la lettre du cardinal Jacobini a été un des épisodes, non des moins caractéristiques. "Supprends, en effet, que les lois seraient autorisées prochainement à rentrer en Allemagne. La seule condition qui serait imposée par le gouvernement allemand consisterait dans le changement de dénomination de leur Ordre.

Le *Moniteur de Rome* entrevoit un rapprochement entre la France et le Vatican. Le Pape, tenant cercle, le 21 février, à l'occasion de l'anniversaire de son élection, a profité de la présence des évêques de Blois, Clermont-Ferrand et Saint-Brieuc pour parler de la France dans les termes de la plus touchante sollicitude.

Un nouveau projet de loi, amendant et adoucissant les lois de mai, vient d'être soumis, par le chancelier, à la Chambre des Seigneurs de Prusse. Le correspondant de Berlin, du *Journal des Débats* en a indiqué les principales dispositions. L'exposé des motifs, dont le projet est accompagné, indique nettement son objet: développer les rapports bienveillants qui existent entre le gouvernement et la Curie; satisfaire un besoin des populations catholiques en augmentant le nombre des personnes qui se consacrent au soin des âmes et à la charité publique, en prévenant la rentrée dans le royaume d'Ordres dont le caractère contemplatif ne peut être considéré comme un danger pour l'Etat; enfin mettre à exécution l'engagement pris à l'égard de la Curie, lorsque la dernière loi ecclésiastique a été votée, de proposer de nouvelles modifications aux lois de mai, si, comme cela a eu lieu, les nominations aux cures étaient régulièrement soumises au gouvernement prussien.

Le *Moniteur de Rome* dit que la nouvelle loi religieuse prussienne qui a été présentée, le 22 février, à la Chambre des Seigneurs, a été communiquée au Pape dès le 14 février.

On lit, dans le *Temps* du 25 février:

Nous connaissons aujourd'hui les concessions que le gouvernement prussien entend faire à la Curie en retour de l'intervention du Pape dans la campagne électorale. Aux termes du projet de loi qui sera présenté, aujourd'hui même, à la Chambre des seigneurs, les évêques d'Osnabrück et de Limbourg sont autorisés à créer des séminaires dont les élèves seront dispensés de l'obligation de suivre les cours des Universités. Le droit de veto du gouvernement contre les nominations ecclésiastiques qu'il juge contraires à la légalité est maintenu, mais, par contre, l'obligation pour les autorités épiscopales de pourvoir définitivement aux cures vacantes est supprimée. L'Eglise pour éluder des peines disciplinaires sans les notifier d'avance aux autorités civiles, pourvu que ces peines ne touchent ni à la vie, ni aux biens, ni à la liberté, ni à l'honneur de l'inculpé. Enfin, la rentrée des ordres religieux qui se consacrent à des œuvres pieuses ou à une vie contemplative pourra être autorisée par décret.

Le 21 février le Pape, tenant cercle à l'occasion de l'anniversaire de son élection, a profité de la présence des évêques de Blois, Clermons-Ferrand et Saint-Brieuc pour parler de la France dans les termes de la plus touchante sollicitude.

Lettre d'un diplomate.

La *Correspondance de Vienne* a reçu, d'un diplomate, une lettre dont nous reproduisons les passages essentiels:

"Toutes les avances du prince de Bismarck à Saint-Pétersbourg ont trouvé une oreille distraite. La Russie a compris que si le conseiller de l'empereur Guillaume attachait tant de prix à lui laisser carte blanche au sein des Balkans, c'était uniquement dans le but d'avoir lui-même les mains libres sur les bords du Rhin.

"C'est précisément là ce que la Russie ne veut pas et ne peut pas vouloir. Laisser écraser une seconde fois la France, ce serait de sa part un véritable suicide. Il n'existerait plus, en effet, dans toute l'Europe, aucun contrepoids à la puissance allemande qui pourrait alors inaugurer une ère de despotisme militaire, telle que l'histoire n'en offre pas d'exemple..

"On a dit que l'empereur Alexandre hésitait à s'allier à une République. Il y a peut-être là un fond de vérité. Mais, devant le danger commun, de semblables considérations perdent beaucoup de leur valeur, et l'Allemagne sait que le jour où elle attaquerait la France, elle risquerait fort d'avoir deux ennemis à combattre."

Les élections au Reichstag.

Nous reproduisons, ci-dessous, un des articles de la *République Française* sur les élections allemandes:

Nous ne saurions, sur les renseignements qui nous sont parvenus, dire quel profit a tiré le gouvernement de Berlin de la dissolution du Reichstag. Les ballottages tiennent une place trop grande. Nous croyons entrevoir que M. de Bismarck aura gain de cause pour son septennat contre le trienat, ce qui sera à nos yeux la victoire du bonnet blanc sur blanc bonnet. Le chancelier aura conquis un grand nombre de sièges sur le parti de M. Richter et sur celui de M. Windthorst; mais, en dépit du petit état de siège qui lui a mis hors la loi ou tout au moins hors du droit de réunion, les socialistes-démocrates paraissent avancer plutôt que reculer: cela importe médiocrement au résultat immédiat; il est douteux pourtant que les maîtres de l'Allemagne restent indifférents à ce symptôme.

Il nous est impossible de ne pas nous incliner avec émotion devant le grand exemple de stoïque fidélité que viennent de donner une fois de plus les provinces arrachées par la force à la nationalité française. Dans les quinze collèges électoraux de l'Alsace-Lorraine, les quinze candidats de la protestation ont été élus dès le premier tour. Jamais la manifestation des sentiments intimes de nos malheureux concitoyens n'avait été plus unanime; jamais elle n'avait laissé moins de place à l'équivoque. Il n'est plus question des autonomistes, et le seul des députés sortants qui se fût compromis en Allemand plutôt qu'en Alsacien a subi, sans qu'il y ait eu contre lui une campagne ouverte, un désaveu qui, aussi formulé en silence, ressemble à un châtiment. Nous n'avons pas à revenir sur l'appareil dont s'était entourée la puissance conquérante pour effrayer et violenter les consciences des excellents Français courbés sous la conquête. Nulle part on n'a tant fait pour frapper les imaginations que dans cette ville de Metz sur qui le chancelier fait-même n'ose alléguer, en fait de droits, que des convenances stratégiques: le député sortant, dont des informations suspectes nous présentaient la situation comme menacée, obtient une majorité beaucoup plus imposante qu'à la précédente épreuve.

Le succès de M. Kablé ne peut être bien apprécié que par ceux qui connaissent l'état de Strasbourg depuis la conquête et qui ont, de leurs yeux, vu ce débordement de troupes allemandes, de fonctionnaires allemands, de professeurs et d'étudiants allemands, de traînards allemands accourus du fond de l'Allemagne pour presser sur leurs cœurs les frères séparés.

La désillusion est grande, nous en convenons, pour tous les gobe-mouches d'outre-Rhin, qui, sur la foi de leurs ethnologues et de leurs géographes, avaient cru n'avoir affaire qu'à un malentendu facile à dissiper. La force d'attraction de la grande Allemagne a complètement échoué. Les paroles mielleuses ne produisaient rien; les menaces, les perquisitions, les arrestations, les expulsions, les expressions de jour-naux, les lacérations d'affiches, loin de gagner des voix, ont achevé la déroute.

Les Allemands, dépaysés et irrités, cherchent à nous attribuer la responsabilité de cette merveilleuse obstination, mais ne pouvons pas plus l'accepter que nous ne pouvons, hélas! en revendiquer le mérite. Tous, tant que nous sommes, nous pouvons nous accuser de n'avoir pas toujours maintenu notre foi au niveau de cette conscience française. Des preuves avaient pu tarir la source de ce dévouement qui méprise tous les calculs: les généreux entraînements de l'option qui avaient fait quitter la patrie le beau coup des plus ardents parmi les patriotes; l'immigration de l'étranger; les lois imposées par le vainqueur proscrivant la langue nationale, mettant la main sur l'éducation des générations qui s'élèvent, le service militaire imposant les nouveaux adultes sous peine d'une proscription pour eux, tout cela, suivant les indications de la haute culture, devait conduire infailliblement à la germanisation. On voit le résultat.

—Hé quoi! après seize ans! disent les Allemands exaspérés.

—Hé quoi! après seize ans! répétons-nous avec une émotion respectueuse.

La fermeté de ces braves gens a été exploitée avant le scrutin auprès des chauvins d'outre-Rhin; on peut s'attendre à de nouveaux déchaînements; la *Post* de Berlin et tous ses congénères vont trouver un thème nouveau pour leurs déclamations contre les Français abhorrés. Vous avez pu prendre des territoires; vous n'avez pu vous faire concéder par traité ce qui n'est ni dans le commerce ni dans le domaine des conventions diplomatiques, c'est à dire des cœurs de patriotes. Nous ne pouvions pas pousser le reniement de nous-mêmes jusqu'à souhaiter de vous les voir gagner; mais ce n'est pas par un fait que vous êtes arrivés à vous les aliéner de plus en plus irrémédiablement. En dehors de toute pensée de provocation, en nous tenant très éloignés d'une gloriole qui ne nous aéterait à aucun égard, nous nous devons à nous-mêmes, nous devons aux droits inaliénables de la conscience humaine d'envoyer notre salut et le tribut de notre admiration à tant de Français impénitents et restés inaccessibles à la crainte comme à la séduction.

Italie.

Le journal italien la *Tribuna*, organe de l'opposition pentarchique, parlant du dernier article du *Nord*, de Bruxelles, émet les réflexions suivantes:

"La France étant battue par les armées allemandes, la prépondérance de l'Allemagne et de l'Autriche en Europe s'accentuerait d'une manière souveraine. Ces deux puissances seraient les ennemies de la Russie avec l'Angleterre, les intérêts de la Russie seraient gravement compromis en Orient.

"Les diplomates italiens n'entrent pas dans cet ordre d'idées. quoique l'Italie ait des intérêts moraux et matériels à défendre contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

"Ces malheureux réactionnaires myopes qui, rêvant la destruction de la puissance française, ne seraient pas délégués d'ailleurs aux armées à celles de l'Allemagne contre la France, ne comprennent pas qu'au lendemain de la victoire obtenue solidairement avec les deux puissances centrales, c'est nous qui serions les premières victimes, merci des deux puissances conservatrices.

"Dans une lutte entre l'Allemagne et la France, l'Italie se plaçant au point de vue des intérêts bien entendus, devrait être poussée à prendre parti pour la France.

"Mais cette question exige de plus amples développements et nous ne manquerons pas d'y revenir."

On annonce que la médaille du conrage militaire sera conférée à tous les survivants du combat de Santi.

Le *Moniteur de Rome* annonce que le gouvernement italien a élaboré un projet de réorganisation de la propriété ecclésiastique en Italie. En voici les principales dispositions:

1. Suppression de la personnalité civile juridique de tous les corps moraux destinés au culte, existant actuellement sous le nom de bénéfices paroissiaux, canoniaux, nonces épiscopales, abbayes, séminaires, fabriques, confréries, etc., et création d'œuvres diocésaines et paroissiales destinées à fournir aux évêques et aux curés leur traitement; création aussi d'une *Caisse de supplément* pour la répartition des revenus ecclésiastiques;

2. Représentation élective des œuvres diocésaines et paroissiales, surveillance immédiate de la procure générale du roi et juridiction de la cour d'appel pour les réclamations;

3. Institution d'une commission centrale pour les biens du culte et pour la suppression subséquente de l'administration du fonds pour le culte et des économats;

4. Collation, avant de prendre possession du siège épiscopal et de l'église cathédrale ou de la paroisse, que la jouissance des biens et des rentes leur ait été conférée par les congrégations dont il est parlé plus haut;

5. Conversion de tous les biens ecclésiastiques, sous quelque dénomination qu'ils figurent, en rente sur l'Etat;

6. Obligation pour l'évêque ou le curé d'attendre, avant de prendre possession du siège épiscopal et de l'église cathédrale ou de la paroisse, que la jouissance des biens et des rentes leur ait été conférée par les congrégations dont il est parlé plus haut;

7. Abolition du *placet* et de l'*exequatur*, et transformation du droit de patronage d'après les exigences modernes;

8. Enfin, assujettissement aux lois et à l'autorité de l'Etat de tout ce qui concerne les biens destinés au culte, leur propriété et leur jouissance.

La *République Française* du 23 février nous apprend que le *Fanfulla* voit, dans le rapatriement du consul de France à Massouah, un acte de courtoisie du gouvernement français en même temps qu'une nécessité. La situation de M. Baumagne, dit-il, était devenue d'autant plus difficile qu'étant l'unique consul étranger à Massouah il avait l'air de rester pour surveiller les agissements de l'Italie.

La *Riforma* dit que la France, en rappelant M Baumagne, montre qu'elle ne veut pas laisser s'accréditer les soupçons plus ou moins fondés qui pesaient sur lui. Elle nous donne une preuve d'amitié dont il serait injuste et maladroit de la part de l'Italie de ne pas tenir compte.

La *Tribuna* croit que les raisons de santé alléguées pour le rappel de M. Baumagne sont un prétexte. Ce journal ajoute: "Nous sommes heureux de la décision prise par le gouvernement français."

L'*Opinione*, journal de M. de Robilant, constate également l'importance du rappel de M. Baumagne.

La *Réforme*, appréciant les élections allemandes, dit:

Les réélections dominent et la force des partis reste sensiblement la même. Les socialistes remportent de grands succès.

Dès à présent, on peut assigner un caractère net aux élections d'Alsace-Lorraine. On avait demandé aux habitants de ces provinces un véritable plébiscite. Le statthalter les avait mis en demeure de déclarer s'ils voulaient ratifier l'œuvre de force et cesser d'être Français de cœur. Ils ont répondu, à une superbe majorité, qu'ils voulaient rester ce qu'ils sont.

Les semailles d'automne en France.

Voici, d'après un rapport public par le *Journal officiel*, quelle est la situation agricole de la France:

En résumé, les conditions dans lesquelles ont été effectuées les semailles d'automne sont:

Pour 18 départements	Très bonnes.	
Pour 20	—	Bonnes.
Pour 23	—	Assez bonnes.
Pour 23	—	Médiocres.
Pour 3	—	Mauvaises.

L'aspect des récoltes est:

Dans 15 départements	Très bon.	
Dans 43	—	Bon.
Dans 13	—	Assez bon.
Dans 12	—	Médiocre.

L'étoufus ensemencée par rapport à une année moyenne est:

Dans 10 départements	Supérieure.	
Dans 46	—	Egale.
Dans 28	—	Inférieure.

Voici, spécialement, les renseignements qui concernent notre région, et qui n'auraient rien perdu à être publiés plus tôt:

"Seine *Inférieure* (rapport du 13 décembre 1886)—Les semis d'automne ont été généralement faits dans de bonnes conditions.—L'état des cultures permet d'espérer une bonne récolte.—Comme étendue ensemencée, il n'y a point de changement notable à signaler.

"*Eure* (rapport du 10 décembre 1886).—Les semis ont été faits impartie par un temps pluvieux et impartie par un temps favorable.—Grâce à une température douce et légèrement humide, les céréales poussent régulièrement un aspect satisfaisant.—L'étendue ensemencée est inférieure d'environ 1/10e par rapport à une année moyenne.

"*Calvados* (rapport du 16 décembre 1886).—Les circonstances atmosphériques ont été très favorables aux semis.—La situation actuelle est satisfaisante.—L'étendue ensemencée est inférieure à celle d'une année."

Alsace-Lorraine.

L'*Express*, de Mulhouse, raconte que seize conscrits alsaciens, tous nés à Mascevaux, étaient allés, dernièrement, rendre visite, suivant un antique usage, à leurs compagnons des communes environnantes. Et, par ces communes se trouvait Rougemont, premier village sur le territoire français. Les conscrits de Rougemont, pour rendre honneur à leurs hôtes, avaient cousu la boutonnière de chacun d'eux de rubans tricolores. Une instruction avait été ouverte par les autorités allemandes aussitôt après le retour sur le territoire alsacien des conscrits de Mascevaux qui avaient négligé d'ôter les rubans de leur boutonnière, et, dans la journée d'hier et d'avant-hier, les seize jeunes gens, arrêtés, ont été transférés dans la prison de Mulhouse.

Une réponse du maréchal de Moltke.

Une feuille progressiste ayant demandé si la guerre ou la paix dépendait du vote d'une loi édictant la présence sous les drapeaux de trois années ou de sept, l'effectif de guerre devant rester le même dans les deux cas, la *Gazette de Liegnitz* s'est adressée au maréchal de Moltke, qui a répondu hier par le télégramme suivant:

"La présence sous les drapeaux, en temps de paix, est, sans doute, la même, qu'il s'agisse d'une période de sept ou de trois années; mais, pour l'effectif de guerre, la première donne à l'armée deux fois plus de réservistes instruits que la dernière. Il faut que l'armée soit à l'abri des changements; elle ne doit pas être modifiée tous les trois ans, selon les désinions du Parlement."

Un mot navrant d'un bohème de lettres:

Notre homme sort du cimetière où il a accompagné l'un de ses confrères, un pauvre diable, mort de misère dans quelque taudis ou dans un hôpital, après avoir rêvé la fortune et la gloire.

Et le bohème rencontre un ami qui lui dit:

—Tiens! c'est vous, tout en noir! d'où venez-vous donc comme ça?

—D'enterrer X....., réplique l'autre.

Puis, avec un soupir d'envie, il ajoute:

—.....Encore un veinard qui a fait son trou!

La phthisie se guérit.—Le Dr J. S. Combs, de Owensville, Ohio, dit: J'ai donné de l'huile de foie de morue avec hypophosphites, "Scott's Emulsion," à quatre malades et en ai obtenu des résultats bien plus heureux que je n'en attendais d'autres remèdes. Tous étaient atteints d'une maladie des poumons héréditaire, maladie très avancée, car déjà il avait tous douleurs dans la poitrine, respiration gênée, pouls agité, fièvre, émaciation. Chacun a gagné de 16 à 28 livres et est parfaitement rendu à la santé.

La Salsaparille d'Ayer vous débarrassera de ce sentiment de lassitude, et avec l'énergie vous rendra une nouvelle vie.

Une mère devrait toujours avoir une provision du Pectoral Cerise d'Ayer, en cas de Croup ou de Rhume.